



Les encombrants

Les encombrants ménagers sont les objets se trouvant dans les habitations des particuliers, ne pouvant être assimilés à des ordures ménagères, et à des déchets recyclables du fait de leur volume, de leurs dimensions ou de leurs poids.

Les 11 déchèteries communautaires (liste consultable www.agglo-limoges.fr) s'offrent aux habitants de Limoges Métropole pour leur permettre d'évacuer les encombrants.

Une collecte spécifique destinée aux habitants ne pouvant pas se rendre en déchèterie est organisée sur les communes de Limoges Métropole, hors Limoges, une fois par semestre sur rendez-vous conformément au planning suivant :

Planning : Jour de ramassage 2^{ème} mardi de janvier et juillet

JANVIER 2020	JUILLET 2020
Mardi 14 janvier	Lundi 13 juillet

Les personnes intéressées devront s'inscrire à cet effet, 8 jours avant, auprès de leur mairie.

Les produits présentés lors de cette collecte spécifique doivent répondre impérativement aux conditions suivantes :

- poids limité à 80 kg maximum par pièce,
- encombrement permettant le chargement dans un camion de collecte,
- volume maximum de deux mètres cube.
- point de collecte accessible par un véhicule poids lourds

Sont considérés comme encombrants ménagers :

- l'électroménager, les meubles, la faïence (évier, lavabo, bidet...), les portes (non vitrées), les chaises, les bancs ...,
- le petit matériel électrique, le petit matériel de jardin, ...,
- les vélos, les jouets d'enfants, ...

Ne sont pas considérés comme encombrants ménagers :

- le bois brut, les souches, les déchets verts, les gravats, les vitres, le grillage, ...,
- les pneumatiques, les matières dangereuses, les pots de peinture, les huiles, ...,
- le matériel agricole, les pièces de voiture, le matériel industriel, ...,
- les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre, ...,